

Nouvelle relaxe, il est temps d'abroger les circulaires Alliot-Marie et Mercier

22 mai 2014



Comme pour d'autres affaires similaires, la Ligue des droits de l'Homme réaffirme que ces poursuites étaient non seulement injustifiées mais extrêmement choquantes, l'acte de ces militants ne pouvant une seule seconde être considéré sérieusement comme une incitation à la haine antisémite. Plus généralement, la LDH refuse que toute critique de la politique des gouvernants israéliens et tout acte d'opposition aux graves violations des droits de l'Homme, dont ces gouvernants se rendent coupables depuis des années, soient taxés d'antisémitisme : cet amalgame est non seulement insultant pour les citoyens qui émettent ces critiques mais extrêmement dangereux, y compris pour la lutte contre la haine antisémite que la LDH mène depuis son origine même.

Appliquer le droit international, c'est bien sûr respecter les droits du peuple palestinien, aujourd'hui victime d'un déni d'existence par les autorités israéliennes et la communauté internationale. C'est, d'ores et déjà, appliquer à la lettre la loi de l'Union européenne et permettre à chacun de distinguer entre les produits fabriqués en Israël et ceux fabriqués dans les colonies qui peuvent légitimement faire l'objet d'un boycott.

La cour d'appel de Montpellier confirme ainsi le refus de la justice d'être instrumentalisé. La LDH renouvelle sa demande qu'il soit retiré les circulaires dite Alliot-Marie du 12 février 2010 et Mercier du 15 mai 2012 enjoignant au Parquet d'engager systématiquement des poursuites.

Paris, le 20 mai 2014

Source : <http://www.ldh-france.org/Nouvelle-relaxe-il-est-temps-d.html>

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Nouvelle-relaxe-il-est-temps-d,3971>

